

SALLE DES FETES DE POURNOY - LA - GRASSE
CONVENTION DE LOCATION - ANNEE 2020

LOCATION DU
Convention passée entre la commune de Pournoy-la-Grasse, représentée par Monsieur Socrate PALMIERI, Maire, et le locataire
Demeurant ☎
Motif de la location

La salle des fêtes communale est louée sous les conditions suivantes :

La réservation n'est effective qu'à réception :

- **d'un chèque de réservation correspondant à 20 % du montant total de la location** (chèque n°, banque :) ;
- **d'un chèque de caution d'un montant de 500 €** (chèque n°, banque) ;
- **d'une enveloppe timbrée** (libellée à l'adresse du Preneur pour les locataires extérieurs à la commune) ;
- **d'une attestation d'assurance ;**
- **et du règlement lu, approuvé et signé par le Preneur.**

Les chèques devront être libellés à l'ordre du TRESOR PUBLIC

A la réservation, une copie de la présente convention de location ainsi que du règlement de location seront remises au Preneur.

- Le Preneur devra contracter une assurance contre tous les risques de dégradations ou de toute autre cause que ce soit, pouvant survenir pendant la durée de la location.
- Le Preneur devra se mettre en règle avec l'organisme de la SACEM si une installation «musique» est prévue pendant la location.
- Le Preneur s'engage à faire toutes les déclarations nécessaires et obligatoires pour la manifestation qu'il organise.
- Le matériel (tables, chaises, vaisselles) mis à disposition sera comptabilisé et toute dégradation sera facturée au tarif fixé au verso. Il en sera de même pour les dégradations sur l'immeuble.
- La salle devra être balayée et les déchets devront être triés et déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.
- La Commune de Pournoy-la-Grasse décline toute responsabilité vis à vis du Preneur qui n'aura pas respecté la présente convention.

Associations

La salle communale est mise gratuitement à disposition des associations culturelles, de loisirs et sportives de la commune, ayant déposé leurs statuts en mairie. Chaque location sollicitée par une association devra être justifiée par un motif.

Pour toute utilisation de la salle pour d'autres activités (déjeuner ou dîner avec orchestre), une location sera demandée au prix forfaitaire de **50 €**, auquel pourra s'ajouter des frais de casse éventuelle et/ou de ménage.

Enterrements

La salle communale est mise gracieusement à disposition pour les enterrements des résidents de Pournoy-la-Grasse.

Les tarifs réduits, indiqués dans le tableau au verso, ne pourront être accordés qu'aux locataires qui résident dans la commune et dont les chèques destinés au règlement de la location portent l'adresse du résident de Pournoy-la-Grasse.

Ces tarifs ne pourront pas s'appliquer aux personnes extérieures à la commune, même membre d'une association communale.

TARIFS DE LOCATION :

Locations et forfaits	Tarifs	Tarifs réduits
Location 1 jour (du mardi au jeudi)	240 €	125 €
Location forfait week-end (2 jours)	365 €	210 €
Location forfait week-end (3 jours)	420 €	260 €
Location Noël ou Nouvel An	525 €	290 €
Forfait vaisselle	30 €	30 €
Percolateur + pichets isothermes seuls	10 €	10 €
Remorque barbecue tournebroche	50 €	50 €

Peuvent s'ajouter à ces tarifs la casse éventuelle (voir tarifs ci-dessous).

Prix total de la location

Montant des arrhes

Montant du chèque de caution **500 €**

MATERIEL	Remis	Rendu	Casse	PRIX	Total casse
Assiette ou bol				2,30 €	
Couvert				1,55 €	
Tasse à café et soucoupe				3,10 €	
Verre				1,55 €	
Coupe à glace				3,00 €	
Grand couteau				4,60 €	
Pichet				6,10 €	
Pichet isotherme				15,00 €	
Plat ou saladier				9,15 €	
Plateau self				7,00 €	
Accessoires divers				7,00 €	
Casserole ou faitout				30,50 €	

Reste à régler

TOTAL PAYE :

Fait à Pournoy-la-Grasse, le
NOM du Preneur :

Lu et approuvé : Le Preneur

Pour accord : Le Maire,

Socrate PALMIERI